

English follows

ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES ET FORMATION

1. Objectifs

- Appuyer les infrastructures analytiques, expérimentales ou de terrain des membres d'EcotoQ pour accueillir le personnel hautement qualifié et chercheur.e.s d'EcotoQ désirant utiliser ces infrastructures pour la recherche impliquant les différents axes d'EcotoQ;
- Encourager les nouvelles collaborations entre les membres d'EcotoQ.
- Offrir une formation de pointe sur les techniques et l'instrumentation utilisées pour la recherche d'intérêt pour le réseau

2. Montant

Un maximum de 8 000 \$ sera accordé par projet.

3. Date limite pour la soumission des demandes

13 décembre 2024 avant 17h00.

4. Critères d'admissibilité

- Les projets doivent impliquer au moins deux membres d'EcotoQ, dont au moins un.e doit être membre régulier.ière (cochercheur ou cochercheuse);
- La demande doit être soumise par le cochercheur ou la cochercheuse d'EcotoQ;
- Le ou la responsable de l'infrastructure d'accueil ne doit pas être la personne qui supervise ou co-supervise le PHQ ou la personne bénéficiant de l'accès à cette infrastructure;
- Le projet devra être finalisé dans les 6 mois suivant la réception des fonds;
- L'infrastructure visée par la demande doit se trouver dans un des établissements partenaires d'EcotoQ ou être gérée par un membre collaborateur d'EcotoQ. Veuillez consulter la liste des établissements partenaires d'EcotoQ;
- Les récipiendaires de l'appui acceptent de remplir le <u>formulaire d'évaluation</u> dans un délai d'un mois après avoir terminé l'utilisation de l'infrastructure visée par cet appui.

- Pour les demandes d'accès aux infrastructures :

Le montant accordé devra servir à couvrir les frais d'analyses, les frais de séjour du PHQ impliqué dans le projet et à l'achat de consommables pour l'infrastructure accueillant le cochercheur ou la cochercheuse qui fait la demande. La répartition des fonds accordés se fera par accord mutuel



entre le cochercheur ou la cochercheuse qui fait la demande et le ou la responsable de l'infrastructure;

- Les frais d'analyse offerts aux récipiendaires de l'appui doivent être offerts au tarif interne;
- Les membres d'EcotoQ bénéficiant de l'appui peuvent participer à une seule demande d'appui par année financière. Il y a une limite de deux demandes par année financière pour les responsables des infrastructures d'accueil.

- Pour les demandes de formation :

 Le montant accordé devra servir à payer les frais de séjour du PHQ, membre d'EcotoQ, donnant la formation ou recevant celle-ci. Le PHQ donnant la formation peut aussi recevoir un montant pour le temps investi dans la préparation de la formation.

5. Critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Stimuler les nouvelles collaborations et le partage des infrastructures entre les membres d'EcotoQ;
- Contribution à la formation du PHQ;
- Pertinence de l'accès ou de la formation pour la mission du réseau;
- Qualité du milieu d'accueil et de l'infrastructure ou laboratoire visé;
- Pour les co-chercheurs ou co-chercheuses ayant déjà reçu un appui du programme, indiquer l'impact et les retombées vus et attendus de cet appui (publications, présentations, etc.). Notez bien qu'une nouvelle demande ne pourrait pas être acceptée dans le présent concours sans la soumission au préalable des formulaires d'évaluation des demandes précédentes.
- La priorité est accordée aux nouvelles collaborations et aux nouveaux membres

Pour les demandes financées, le ou la responsable de l'infrastructure recevra le montant accordé, s'il s'agit d'un membre régulier ou régulière d'EcotoQ. Si ce n'est pas le cas, le cochercheur ou la cochercheuse qui fait la demande recevra les fonds qui seront ensuite transférés à l'infrastructure.

6. Procédure d'application

Vous devez remplir le formulaire suivant : https://forms.gle/8AHkbn495DWKx8s56
Le remplissage du formulaire se fait en deux étapes. Lors du remplissage du formulaire, vous serez redirigé vers le site internet d'EcotoQ pour télécharger et remplir un PDF que vous devrez joindre au formulaire.

Pour plus d'information :

Veuillez contacter la coordination d'EcotoQ à l'adresse <u>ecotoq@inrs.ca</u> ou le président du Comité des infrastructures : <u>rosabal.maikel@ugam.ca</u>



ACCESS TO INFRASTRUCTURE AND TRAINING PROGRAM

1. Objectives

- To support the analytical, experimental or field infrastructures of EcotoQ members to accommodate highly qualified personnel and EcotoQ researchers wishing to use these infrastructures for research involving the different axes of EcotoQ;
- Encourage new collaborations between EcotoQ members;
- Offer advanced training in techniques and instrumentation used for research of interest to the network.

2. Amount

A maximum of \$8,000 will be awarded per project.

3. Application deadline

December 13, 2024 before 5:00 p.m.

4. Eligibility criteria

- Projects must involve at least two EcotoQ members, at least one of whom must be a regular member (co-investigator);
- The application must be submitted by the regular EcotoQ member;
- The researcher responsible for the host infrastructure must not be the supervisor or co-supervisor of the student or researcher benefiting from access to this infrastructure;
- The project must be finalized within 6 months of receipt of funds;
- The infrastructure covered by the request must be located in one of EcotoQ's partner establishments or be managed by an EcotoQ collaborating member. . Please consult the list of EcotoQ's partner institutions;
- Recipients of support agree to complete the <u>evaluation form</u> within one month of completing the use of the infrastructure covered by this support.
- For infrastructure access requests:
 - The amount granted must be used to cover the costs of analyses, the living expenses of the HQP involved in the project and the purchase of consumables for the infrastructure hosting the co-investigator making the request. Allocation of the funds granted will be by mutual agreement between the co-investigator making the request and the infrastructure manager;
 - Analysis fees offered to recipients of support must be offered at the internal rate;



 EcotoQ members receiving support may participate in only one support request per fiscal year. There is a limit of two requests per fiscal year for host infrastructure managers.

For training requests:

The amount granted must be used to pay the accommodation expenses of the HQP, member of EcotoQ, giving or receiving the training. The HQP giving the training may also receive an amount for the time invested in preparing the training.

5. Evaluation criteria

Applications will be evaluated on the basis of the following criteria:

- Stimulate new collaborations and infrastructure sharing between EcotoQ members:
- Contribution to HQP training;
- Relevance of access or training to the network's mission;
- Quality of the host environment and of the targeted infrastructure or laboratory;
- For regular members who have already received support from the program, indicate the impact and spin-offs seen and expected from this support (publications, presentations, etc.). Please note that a new application cannot be accepted in this competition without prior submission of the evaluation forms for previous applications.
- New collaborations and new members are prioritized

For funded applications, the person responsible for the infrastructure will receive the amount awarded, if he or she is a regular member of EcotoQ. If not, the co-applicant will receive the funds, which will then be transferred to the infrastructure.

6. To apply

You must complete the following form: https://forms.gle/8AHkbn495DWKx8s56

Please note that there are two steps to completing the form. Upon completion of the form, you will be redirected to the EcotoQ website to download and complete a PDF that you should attach to the form.

For more information:

Please contact the EcotoQ Coordination at <u>ecotoq@inrs.ca</u> or the Chair of the Infrastructure Committee: <u>rosabal.maikel@uqam.ca</u>